

Annexe A
Règlement RV-2006-04-89
Travaux de vidange de boues

Station d'épuration du secteur St-Étienne

Travaux;	Pompage, déshydratation, transport et disposition 13 000 m.cubes de boues Siccité de 5 % soit; 650 tonnes métriques base sèche x 480 \$ la T.M.S =	312 000 \$
Imprévus (10 %)		32 000 \$
Taxes nettes (8.025 %)		29 000 \$
Frais de financement (7 %)		27 000 \$
Total;		400 000 \$



Louis Dodier ing.
Chef de service - Gestion de l'Eau

Le 6 mars 2006